

CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION du G.P.F de DOG DANCING Obérythmée

Il est établi par la C.N.E.A.C. dans le but essentiel d'aider le comité d'organisation à mettre sur pied dans les meilleures conditions cette manifestation.

La Canine Territoriale qui demande ou accepte l'organisation d'une finale nationale se doit de donner au comité d'organisation ad hoc les moyens de réussir pleinement la manifestation.

A – LIEU DE LA FINALE

Celle-ci devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public. Le comité d'organisation veillera à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges et de la convention d'objectif qu'il a signé.

Il veillera particulièrement à respecter les points suivants :

- Dimensions de la piste, revêtement non glissant.
- Présence de tribunes pour les concurrents et le public souhaitable. Celles-ci pourront être un critère de choix pour les sites qui seront proposés à la C.N.E.A.C.,
- Accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs,
- Parkings permettant le stationnement d'une centaine de véhicules et d'environ 20 camping-cars en respectant les consignes de sécurité,
- Réalisation d'un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation,
- Prévision d'ombre et de points d'eau fraîche pour les chiens,
- Respect des directives des Services Vétérinaires pour le déroulement de la manifestation,
- Présence d'un poste de secours (pompiers ou secouristes),
- Présence d'un Service Vétérinaire pendant le déroulement de la manifestation,
- Respect de la propreté du site pendant la manifestation avec présence de poubelles en nombre suffisant et distribution de ramasses crottes aux concurrents,
- Présence sur le site de sanitaires conformément à la réglementation et en nombre suffisant,
- Mise en place de deux vestiaires, un pour femme, un pour homme,
- Mise en place d'un podium stable aux couleurs de la S.C.C. pour la remise des prix.
- Le sigle de la S.C.C., la banderole de la CNEAC et le sigle de la Canine Territoriale, doivent apparaître prioritairement et occuper une place prépondérante sur tout document, visuels, podiums, bordures de terrains, fléchages et sur tous les supports d'annonce ou de clôture de la manifestation.

B – PARTICIPANTS

Le Grand Prix de France Obérythmée est ouvert à tous les licenciés (sauf les 1^{er} pas) ayant participé à au moins 1 concours d'Obérythmée dans le courant de l'année et ayant obtenu au moins 2 EXC.

La participation de concurrents Européens est souhaitée, le responsable de l'organisation pourra prendre contact avec les pays limitrophes pour avoir la participation de ces concurrents.

Les participants doivent s'acquitter d'un droit de participation au concours de 20 euros, par chèque à l'ordre de l'organisation. La feuille d'inscription et le chèque de participation doivent être adressés au responsable de l'organisation. Pour les concurrents étrangers, le paiement en espèces ou par virement est possible.

Le comité d'organisation du Grand Prix de France de Dog Dancing Obérythmée de la Société Centrale Canine fera parvenir aux C.T.R., au secrétaire de la C.N.E.A.C. et au responsable du site internet de la C.N.E.A.C. 6 mois avant la finale, le plan d'accès à la finale, la liste des hôtels et terrains de camping. Il précisera l'heure de la remise des CD et Clés USB, et numéros de dossard et toutes indications utiles, afin d'informer les participants.

C – PISTE D'EVOLUTION

De dimension minimum de 15X 15 mètres et de préférence de 20 X 20 m sur un terrain plat moqueté (moquette non glissante ou mise à l'envers pour éviter les glissades), ou gazon synthétique, avec entrée et sortie distincte. Il doit être clôturé avec des barrières. Ces barrières ne doivent comporter aucune publicité constituant une gêne dans la vision de l'espace d'évolution.

Prévoir d'installer dans un emplacement ne gênant pas le déroulement de la manifestation 2 rings supplémentaires de petite dimension pour permettre aux concurrents de préparer leur chien.

D – PERSONNEL POUR LE TERRAIN

Le personnel nécessaire pour la finale sera composé au minimum de :

- 1 responsable de l'ensemble,
- 1 responsable sonorisation,
- 1 commissaire aux concurrents,
- 4 secrétaires de juges
- Au moins 2 aides pour les accessoires

E – SECRETARIAT ET SITE INTERNET

L'affichage global des résultats sera effectué à la fin de chaque journée.

F – SONORISATION

Le terrain doit être équipé d'une sonorisation performante permettant d'effectuer la lecture aisée des CD et clés USB de chorégraphie, l'animation pendant les épreuves et la remise des prix.

L'ensemble sonorisation devra comprendre, au minimum, 1 micro fixe et 2 micros HF indépendants.

Un lecteur de CD et de clés USB et HP performants.

Une sonorisation de secours.

L'Hymne National sera joué pour l'ouverture et la remise des prix. Prévoir l'Hymne Européen pour le challenge Européen.

G - Retransmission Vidéo en direct sur Internet : Gestion par le groupe internet CNEAC

- Nécessite d'avoir l'ADSL ou couverture 4G sur le site
- 2 personnes (1 détachée par le GT Internet et 1 fournie par l'organisation pour filmer)
- 1 alimentation 220 volts
- 1 petit podium ou un endroit surélevé à proximité du terrain

G – RECOMPENSES

Prévoir :

GPF + Challenge européen : podium par niveau + jeunes conducteurs handis

HTM et Freestyle : récompenses > podium par niveau

Challenge par équipe régionale, nationale et internationale : 3 personnes x 3 (2+ jockey) = 9 récompenses

Un cadeau souvenir sera prévu pour chaque participant.

H – ANNONCE DE LA FINALE

Celle-ci sera réalisée par le comité d'organisation: presse locale, régionale, spécialisée, par affichage, par la radio et la télévision, Site Internet de la C.N.E.A.C. www.activites-canines.com à partir des informations fournies par le comité d'organisation.

I – ORGANISATION DE LA FINALE

a - La Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles

- Effectue le choix du jury (la territoriale étant en charge de prendre ensuite contact avec les juges afin de les informer de leurs conditions d'accueil)
- Nomme les membres de la C.N.E.A.C. affectés au comité d'organisation,
- Analyse et valide le budget prévisionnel et le programme présenté par le comité d'organisation 6 mois avant la manifestation,
- Le délégué C.N.E.A.C. du comité d'organisation contrôle le respect du cahier des charges et de la convention d'objectif.

b – Le comité d'organisation:

- Effectue la recherche des partenaires et sponsors dans le respect des accords pris avec le partenaire principal. Il peut démarcher : Collectivités locales, les artisans du terroir, les industriels et tout commerce qui apporterait par sa présence une animation et une aura supplémentaire à la manifestation.
- Réalise le catalogue de la manifestation. Il peut vendre les espaces publicitaires du catalogue. Le bon à tirer du catalogue avant toute impression sera soumis à la C.N.E.A.C. Le catalogue devra prévoir le mot du Président de la S.C.C., du Président de la Canine Territoriale accueillante, du Président de la C.N.E.A.C., Les renseignements concernant le site de la S.C.C et de la C.N.E.A.C. seront insérés sur le catalogue. La liste des participants classés par catégorie et classe avec indication du nom du chien, de son affixe, du nom du conducteur, de son club et de sa territoriale d'appartenance.
- Expédiera les invitations auprès des Officiels : Le Président de la S.C.C. et des notables régionaux.
- S'engage, en cas d'indisponibilité du site initial, à trouver un autre site à proximité et à la même date,
- S'engage à faire figurer sur tout document, affiches, invitations, et tout matériel et visuels de communication, banderole, etc... le nom de la finale. Le sigle de la S.C.C. et la mention en toutes lettres de Société Centrale Canine devront occuper une place prioritaire et prépondérante en entrée de site, sur et autour du ou des terrains, sur tout matériel visuel ou d'impression, y compris pour les podiums qui ne comporteront que le sigle de la C.N.E.A.C. le nom et le lieu du GPF. Présenter à la C.N.E.A.C. un bon à tirer.

- S'engage à prévoir une décoration par l'apport et la disposition de fleurs, plantes, et tout matériel de décoration.

J – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le comité d'organisation ouvrira ou utilisera un compte bancaire sur place. Toutes les opérations d'encaissements et de paiement seront faites sur ce compte sous la responsabilité du comité d'organisation ;

Un budget prévisionnel sera présenté pour validation à la C.N.E.A.C. 6 mois avant la manifestation. Joindre le R.I.B. du compte bancaire de la manifestation. La C.N.E.A.C. versera une subvention de €, *conformément aux dispositions du tableau général des allocations SCC/CNEAC* qui sera versée sur le compte bancaire de la manifestation deux mois avant.

K – LES LITIGES :

Ils seront réglés par le Président CNEAC ou son représentant, le secrétaire général de la CNEAC, le responsable du GT et le représentant du comité d'organisation.

A défaut d'accord, le litige sera soumis à la SCC.

« Lu et approuvé, le à »

Le Président de la C.N.E.A.C
Jean Claude METANS

Le Président du comité
d'organisation

Nom, signature et mention manuscrite « bon pour accord »